

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2020

Présents : Mmes et Mrs KUHN Bruno – FAHRNER Maurice – FRITSCH Christine - SCHMITT Clarisse — CASPAR Lucien - DUTTER Vincent – EHRHART Elisabeth – FAIVET Anne - GUTH Thierry – HEINRICH Claude - THOMANN Sabrina - HUCK Audrey - KEMPF Jacques – MATHIEU Arnaud - MOSSER Mireille – STEYDLI Jean-Marc – STOECKEL Joël -

Absents excusés :

JEHL Pascal ayant donné procuration à KUHN Bruno
KREDER Régis ayant donné procuration à FRITSCH Christine
HEINRICH Chantal ayant donné procuration à SCHMITT Clarisse
UHL Christophe ayant donné procuration à THOMANN Sabrina
WEBER Sylvain ayant donné procuration à STOECKEL Joël
BALLAND Sandra

Le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux.

Avant de passer à l'ordre du jour, il souhaiterait rajouter 1 point à l'ordre du jour, à savoir :

7.2. Groupement de commandes achat de papier de reproduction

Le conseil municipal ne voit pas d'objection. Ce point sera rajouté à l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 25 NOVEMBRE 2019
3. SMICTOM – PRESENTATION DU DISPOSITIF BIODECHETS
4. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS
CONSENTIES
 - 4.1. Droit de préemption urbain
5. FINANCES LOCALES
 - 5.1. Demande de subvention pour l'amicale des Anciennes de la Providence
 - 5.2. Subventions pour les classes transplantées – Ecole primaire et Collège
6. AFFAIRE DE PERSONNEL
 - 6.1. Aide unique 1^{ère} année de formation d'un apprenti
7. DOMAINE DE COMPETENCE POUR THEMES
 - 7.1. Défenses extérieure contre l'incendie -Création d'une base de données
 - 7.2. Groupement de commandes achat de papier de reproduction
8. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2020
9. DIVERS ET COMMUNIQUES

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
--

Le conseil municipal, sur proposition de Mr le Maire

DESIGNE MR DUTTER Vincent comme secrétaire de séance

APPROUVE A L'UNANIMITE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2020

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2019 préalablement transmis aux conseillers est soumis à approbation.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3. SMICTOM – PRESENTATION DU DISPOSITIF BIODECHETS

Mr FAHRNER Maurice, adjoint, présente le dispositif Biodéchets 2020, ainsi que la redevance incitative à la levée.

LE CONSEIL PREND ACTE

4. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE DELEGATIONS CONSENTIES

4.1. Droit de préemption urbain :

Le Maire n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les transactions qui lui ont été soumises.

LE CONSEIL PREND ACTE

5. FINANCES LOCALES

5.1. Demande de subvention pour l'amicale des Anciennes de la Providence

L'Amicale des Anciennes de la Providence envisage le 21/02/20 une journée « Légos » pour les enfants ne rentrant pas dans leur famille durant les vacances scolaires. Le coût de l'activité est estimé à 163 €.

Mr FAHRNER propose d'accorder une subvention à hauteur de 80 €.

Après délibéré, le Conseil municipal

DECIDE de soutenir cette action menée par l'amicale des Anciennes de la Providence et d'inscrire une subvention de 80 € au budget 2020

ADOpte A L'UNANIMITE

5.2. Subventions pour les classes transplantées – Ecole primaire et Collège

Le conseil municipal dans sa séance du 09 mars 2011 avait décidé de subventionner les classes transplantées à hauteur de 6€/jour/enfant sur une durée maximale de 6 jours ou 6 sorties sur un même thème pour les enfants des écoles élémentaires et collèges.

Il est proposé de différencier les sorties avec nuitée en subventionnant ces séjours à hauteur de 8€/jour/enfant sur une durée maximale de 6 jours.

Les sorties non concernées par des nuitées resteraient à 6€/j/enfant

Entendu en ses explications Mme FRITSCH Christine adjointe, le conseil municipal

SOUHAITE modifier sa décision du 09 mars 2011 en accordant une subvention de 8€/jour/enfant sur une durée maximale de 6 jours pour les classes transplantées comprenant des séjours avec des nuitées.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2020

Les sorties sans nuitée restent subventionnées à hauteur de 6€/jour/enfant sur 6 jours maximum

ADOpte PAR 21 VOIX POUR – 1 ABSTENTION – 0 VOIX CONTRE

6. AFFAIRE DE PERSONNEL

6.1. Aide unique 1^{ère} année de formation d'un apprenti

La commune peut octroyer la première année de formation une aide de 1 525€ destinée à l'apprenti au terme de sa période d'essai.

Entendu en ses explications l'adjoint FAHRNER Maurice,
Le conseil municipal, après délibéré,

DECIDE de verser à l'apprenti (RQTH), au terme de sa période d'essai, une aide unique de 1525€.,
Cette dépense sera inscrite au budget 2020

SOLLICITE le FIPHP pour le remboursement de cette aide

ADOpte PAR 21 VOIX POUR – 1 ABSTENTION – 0 VOIX CONTRE

7. DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEMES

7.1. Défense extérieure contre l'incendie -Création d'une base de données

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) a pour objet d'assurer en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours.

Une réforme de la DECI a été instituée par la loi du 17 mai 2011 et un décret du 27 février 2015.
Ce décret prévoit la mise en place d'un règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

Le SDIS a rédigé un règlement départemental validé par arrêté préfectoral du 15 février 2017.
Le SDIS est amené à mettre en place une base de données des points d'eau incendie (PEI).

Conformément aux dispositions de l'article R 2225-4 et suivants du CGCT, il y a lieu d'identifier les risques à prendre en compte, de fixer en fonction de ces risques la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau incendie.

Afin de répertorier tous ces points d'eau, il est nécessaire

- d'avoir recours à un prestataire externe pouvant vérifier tant en conformité des points d'eau incendie, qu'en matière de couvertures des risques à défendre sur le territoire communal. (les sapeurs-pompiers n'ont pas cette compétence)
- de se prononcer sur l'échéance de ces contrôles de débit et pression (avec un maximum de 3 ans).

Des devis ont été sollicités pour la vérification des 79 poteaux et 35 puits d'incendie.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2020

DECIDE	de ne pas créer le service public de DECI
RELEVE	que cette compétence pourrait être transférée à l'EPCI, à minima pour lancer une consultation pour le compte de toutes les communes de la Communauté de Communes
CHARGE	Mr le Maire de solliciter les services de la Comcom pour le suivi de la gestion des PEI.

VOTE CONTRE CE POINT PAR 11 VOIX CONTRE (Vincent DUTTER - Elisabeth EHRHART Anne FAIVET – Claude HEINRICH - Audrey HUCK – Jacques KEMPF - Arnaud MATHIEU – Mireille MOSSER – Jean-Marc STEYDLI – Joël STOECKEL – Sylvain WEBER) –
1 ABSTENTION – 10 VOIX POUR

7.2. Groupement de commandes achat de papier de reproduction

Dans le cadre d'une démarche de mutualisation, le Conseil de Communauté s'est prononcé successivement en 2012 puis 2015, favorablement à la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de papier de reprographie.

Le marché actuel, issu du second groupement de commande, arrivant à terme le 31 mars prochain et face aux résultats positifs, notamment d'un point de vue financier, la Communauté de Communes propose de reconduire cette démarche.

Le nouveau marché prendra la forme d'un accord cadre dont les prestations seront réalisées par l'émission de bons de commande.

Comme précédemment il est proposé que la Communauté de Communes assure le rôle de coordonnateur du groupement et soit à ce titre notamment chargé :

- D'engager la consultation conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique ;
- De procéder à la signature de l'accord cadre pour le compte des membres du groupement ;
- De s'assurer que les engagements financiers globaux (respect des minimums et maximums) sont respectés.

De même chaque membre du groupement sera quant à lui chargé :

- D'émettre les bons de commande en fonction de ses besoins ;
- De vérifier la bonne exécution des prestations ;
- De payer les prestations réalisées.

L'adjoint FAHRNER invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de convention portant sur la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de papier de reprographie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique relatifs au groupement de commandes ;

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique relatifs aux marchés à procédure adaptée ;

Vu les articles L.2125-1, R.2162-2 et R.2162-13 et suivants relatifs aux accords-cadres exécutés par l'émission de bons de commandes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Autorise la Commune à adhérer au groupement de commandes pour l'achat de papier de reprographie ;

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2020

Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes joint à la présente délibération ;

Accepte que la mission de coordonnateur du groupement soit effectuée par la Communauté de Communes ;

Autorise le Maire à signer le projet de convention constitutive de ce groupement et fixant ses modalités de fonctionnement, joint à la présente délibération.

APPROUVE A L'UNANIMITE

8. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2020

Une première esquisse du budget communal 2020 est soumise aux conseillers. Elle est commentée par l'adjoint en charge des finances et complétée par la DGS.

Le budget 2020 reprend en fonctionnement les dépenses et recettes réalisées avec quelques ajustements en fonction de leurs spécificités.

En section d'investissement sont repris les reports des opérations votées par le conseil en 2019. Quelques petites opérations sont rajoutées.

Des questions/réponses suivent.

Le budget final sera présenté au conseil le 06 mars. Un exemplaire sera remis aux conseillers au préalable avec la convocation.

9. DIVERS ET COMMUNIQUES

- Prochain conseil municipal le 06/03 à 18h – séance budgétaire
- 14/02 à 17h – Conseil Municipal des Enfants
- 17/02 à 18h – séance budgétaire du CCAS
- le rapport d'orientation budgétaire de la Comcom est présenté sommairement par le délégué de la CCRM. Il rend l'assemblée attentive à certains projets et dépenses qui y sont inscrites. Ce rapport sera mis à disposition du public sous une quinzaine de jours.
- Opération tous pour Lily.

PLUS PERSONNE NE DEMANDANT LA PAROLE, LA SEANCE EST CLOSE A 22H30.

Fait à HILSENHEIM le 04/02/2020

Le Maire
Bruno KUHN